

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2013

HABILITATION À PRENDRE PAR ORDONNANCES DIVERSES MESURES DE
SIMPLIFICATION ET DE SÉCURISATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 1341)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 3

- I. - À l'alinéa 10, supprimer les mots : « , y compris outre-mer, ».
- II. - Au même alinéa, après le mot : « applicables », insérer les mots : « y compris outre-mer, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.